

«Concerto»: pour résoudre les dissonances en matière tarifaire

Jürg Schlup

Dr med., président de la FMH



Dans le domaine de la santé, alors que chaque année à l'annonce des primes s'élève la plainte récurrente de la population, toute question ayant trait de près ou de loin aux tarifs – et à plus forte raison les adaptations de tarifs – est susceptible d'attiser le conflit. Un seul point fait l'unanimité: après plus de dix ans sans mise à jour, la structure tarifaire TARMED n'est plus appropriée et a donc besoin d'être révisée. Mais pour cela, il importe de se demander quelles sont les conditions que devra remplir la structure révisée, et avant tout quelles sont les exigences légales à respecter.

C'est sur ce type de questions que les avis divergent. Selon le point de vue où ils se placent, les différents acteurs ont d'autres priorités: alors que certains souhaitent garantir une structure appropriée et des soins médicaux de qualité élevée, d'autres veulent favoriser l'économicité à travers la neutralité des coûts. Ces divergences de vue nous ont incités à faire appel à une expertise scientifique pour y voir plus clair. En effet, afin de mener à bien notre ambitieux projet de révision tarifaire, il est nécessaire de disposer d'analyses et d'interprétations solides du cadre légal sur lesquelles s'appuie et se mesure la révision.

Quelles dispositions légales doit respecter une structure tarifaire révisée?

Dans le cadre du projet «Concerto», nous avons réuni plusieurs disciplines scientifiques qui se sont chacune penchées sur les notions et dispositions notamment de la loi sur l'assurance-maladie à l'aide des instruments qui leur sont propres. Pour cela, nous avons eu la chance de pouvoir profiter des compétences d'experts de renom issus d'horizons très différents: U. Kieser, Prof. iur., s'est ainsi interrogé sur ce qui figure – ou ne figure pas – dans la loi; W. Oggier, Dr oec. HSG, s'est quant à lui intéressé aux aspects économiques; et A. Bühler, Dr sc. nat. et med., a porté un regard méthodique sur le modèle tarifaire du domaine ambulatoire, sa structure et sa mise à jour. Leurs conclusions peuvent dès à présent être consultées dans l'ouvrage *Tarif et adaptation tarifaire dans l'assurance-maladie**.

Il est particulièrement réjouissant de constater qu'en dépit des intérêts divergents qui règnent dans ce domaine et malgré des approches différentes, les auteurs sont tous parvenus à la conclusion «qu'une unanimité

Les tarifs n'ont pas pour vocation de résoudre les problèmes de la santé, et ce n'est d'ailleurs pas ce que prévoit la LAMal.

étonnamment grande règne en partie dans l'interprétation des dispositions concernées». Les auteurs ont en effet montré que les tarifs, les structures tarifaires et leur mise à jour ne pouvaient ni dépendre du bon vouloir ni de la couleur politique, pas plus que de la situation financière actuelle, mais qu'il existait des principes et des lignes directrices objectives qui devraient faire l'objet d'un large consensus.

Sur ce point, nous ne pensons pas seulement à l'objectif fondamental visant à garantir des soins de qualité élevée tout en maintenant des coûts minimaux, même si – fort heureusement – la prise en charge de la population reste au premier plan. Mais la lecture des experts jette également le doute sur le bien-fondé de la double neutralité des coûts (statique et dynamique) qui pèse sur les seules épaules du corps médical. Si l'exigence des assurés selon laquelle la révision tarifaire ne doit pas générer d'augmentation des coûts est justifiée, ce n'est pas au TARMED de servir de bouclier et de compenser la hausse des coûts. En effet, ce serait alors les médecins exerçant dans le secteur ambulatoire qui feraient les frais de l'évolution démographique, des progrès de la médecine et de l'augmentation du recours aux prestations. Or les tarifs n'ont pas pour vocation de résoudre les problèmes de la santé, et ce n'est d'ailleurs pas ce que prévoit la LAMal.

Grâce à l'engagement impressionnant du département Tarifs ambulatoires et de la Caisse des Médecins, nous disposons désormais d'arguments scientifiques pour garantir une pesée équitable des différents intérêts. Il reste à espérer que le projet «Concerto» permette de résoudre une partie des dissonances et de viser une solution commune.

* En allemand avec résumés en français, N.D.T.